



Coupes budgétaires à l'AEFE

**Avec les personnels, la FNEC FP-FO exige :
maintien de tous les postes !**

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) doit faire face à une baisse de son exercice budgétaire pour l'année 2017, après l'annulation de 42 millions de crédit de paiement par le décret n°2017-1182 du 20 juillet 2017 « portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance ». Elle a pu faire face, à hauteur de 8 millions sur ses fonds propres, mais elle doit impérativement supporter une baisse de 33 millions. En 2018 et 2019, son budget sera figé. Cette décision met en péril la mise en paiement des salaires des personnels pour décembre 2017.

L'AEFE a donc reporté cette charge sur les établissements

- Les établissements devront passer la participation financière remontée à l'AEFE, de 6% à 9% des frais de scolarité en 2018, puis 7,5% en 2019.
- L'AEFE demande à l'établissement d'effectuer des avances de trésorerie (sur des remontées de 2018), pour pouvoir boucler le budget 2017, les obligeant à prendre sur les fonds de roulement.
- Elle prévoit la suppression de 80 postes d'expatriés (sur 1088) et 100 postes de résidents (sur 5435 en 2016/2017) pour la seule année 2018/2019, et prévoirait au total la suppression de 512 postes de titulaires sur trois ans.
- L'AEFE gèle tous les projets immobiliers, hors sécurité et projets pluriannuels engagés.
Enfin, elle doit elle-même réduire les dépenses propres des services centraux, à hauteur de 10%.

Les personnels refusent de faire les frais de la politique d'austérité du gouvernement

En octobre 2016, un rapport de la Cour des comptes avait préconisé la baisse du nombre de résidents et de postes d'expatriés, baisse déjà visible. C'est chose faite : la suppression de 100 postes de résidents et 80 postes d'expatriés, à la rentrée 2018, est la première « fournée » d'un plan de plusieurs centaines, prévues pour les années suivantes. Il s'agit, par le non renouvellement de ces postes, de renforcer le poids des recrutés locaux, traduction de la flexibilité mise en place dans les ordonnances Macron, dans les établissements du réseau.

Déjà, les chances de résidentialisation, pour les personnels de droit local titulaires de l'Education nationale, étaient quasi nulles. Maintenant, le recours massif à ce type de personnel, dont la totalité des salaires est à la charge de l'établissement, renforcera la précarisation : rupture de carrière en France, et des cotisations retraite pour ne citer que cela.

La charge financière supplémentaire que vont devoir porter les établissements, par leur contribution à l'AEFE et l'emploi accru de personnels de droit local, à 100 % à leur charge, se fera sur les personnels, les familles et les élèves. Le gouvernement tire une balle dans le pied d'un système déjà fragilisé par la concurrence d'autres établissements privés, et remet en question la mission de service public assurée par l'enseignement français à l'étranger. Si le gouvernement touche aux bourses scolaires, déjà réduites les années précédentes, ce seront les familles les plus modestes auxquelles on fermera les portes de la mission de service public qu'est la scolarité.

Face à cette attaque sans précédent sur l'enseignement en France et à l'étranger, la FNEC FP-FO n'accepte aucune régression sociale, nos revendications restent fortes pour les personnels :

- Renouvellement de tous les détachements,
- Aucune suppression de postes de résidents et d'expatriés dans le réseau AEFE,
- Non à l'augmentation du recrutement local
- Non au rétablissement de la journée de carence,
- Non à la nouvelle saignée sur notre pouvoir d'achat, par l'augmentation de la CSG, la retenue pour pension civile, et au blocage du point d'indice,
- Non au renforcement de l'autonomie des établissements, particulièrement à l'étranger, qui est la transposition de l'inversion de la hiérarchie des normes pour l'enseignement.
- Non à la destruction du code du travail, dont la logique concerne aussi le secteur public.

La FNEC FP-FO dépose un préavis de grève pour le 27 novembre 2017.